Audenge
Grandeur nature

Conseil Municipal du 29 juin 2023
Question 4
Pièce annexe

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2023-2026

UN OUTIL POUR L'EPANOUISSEMENT ET LA REUSSITE DES ENFANTS ET DES JEUNES AUDENGEOIS

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

EDITO

Ce nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT) vient réaffirmer notre volonté d'agir pour l'épanouissement des jeunes Audengeois et favoriser leur réussite scolaire, en assurant la continuité éducative entre les différents temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Fruit d'un important travail collectif avec l'ensemble de la communauté éducative, ce PEdT fixe un ensemble d'ambitions partagées et d'objectifs communs pour permettre à nos enfants de bien grandir à Audenge : accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, encourager le travail collectif des acteurs éducatifs, favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes et enfin développer et soutenir les enjeux du développement durable : droits, environnement, accès aux nouvelles technologies, égalité homme femme…

Nous avons souhaité préserver et développer la qualité des temps d'activités périscolaires et extrascolaires, avec toujours plus d'exigence, pour le bien-être de nos enfants.

Merci à chacun d'entre vous pour votre engagement au service des jeunes Audengeois.

LE YONDRE Nathalie
Maire d'Audenge

MAZERES Frédéric
Elu en charge de l'enfance et de la jeunesse

BOUSQUET Valérie
Elue en charge de petite enfance

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Sommaire

I. Eléments de contexte sur le territoire d'Audenge et organisation des différents temps de vie de la jeunesse. 2

1. Contexte géographique 2
2. Contexte démographique 2
3. La mobilité des Audengeois pour raisons professionnelles 5
4. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structures d'accueil enfance/jeunesse et établissements scolaires 5
5. Organisation de la semaine éducative des enfants de 3 à 11 ans 7
6. Evaluation du Plan Mercredi 2018-2023 8
7. La fréquentation durant le temps méridien, périscolaire et extrascolaire 13
8. La fréquentation durant les temps périscolaire et extrascolaire 13

II. Evaluation du PEdT 2018-2022 et diagnostic des dispositifs éducatifs 15

1. La démarche de bilan 15
2. Rapport d'évaluation du PEdT 2018-2022 16
   a) Conditions de l'enquête 16
   b) Liste des personnes consultées 16
   c) Le bornage du champ d'action pour 2023/2026 : 17
   d) L'intérêt des parents, des familles et des acteurs de la co éducation en direction de la dimension éducative. 18

III. Présentation du plan d'actions associé pour la période 2023/2026 20

Continuité du Plan Mercredi : la collectivité s'engage dans la continuité du Plan Mercredi sur la période 2023-2023 20

Axe 1 : Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants : 20

Axe 2 : favoriser le travail collectif des acteurs éducatifs : 21

Axe 3 : Développer et favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes : 22

Axe 4 : Développer, soutenir et favoriser les enjeux du développement durable : droits, environnement, accès aux nouvelles technologies, égalité homme/femme… 24

IV. Le suivi opérationnel 25

1. La coordination politique et administrative du PEdT 25
2. Le comité de pilotage du PEdT 25
3. Le comité technique 26
4. L'évaluation 26

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

I. Eléments de contexte sur le territoire d'Audenge et organisation des différents temps de vie de la jeunesse.

1. Contexte géographique

Audenge se situe dans le Sud-Ouest de la France. Elle est implantée dans le département de la Gironde en région Nouvelle- Aquitaine, à l'Est du bassin d'Arcachon en direction de Bordeaux. La ville d'Audenge appartient à l'arrondissement d'Arcachon et au canton d'Andernos-les-Bains

La commune s'étend sur 82,1 km².

Elle fait partie de la Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN) et adhère au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Afin d'accueillir au mieux ses nouveaux habitants, la ville a réalisé des investissements importants ces dernières années : voirie, bâtiment communaux, écoles, création d'un multi-accueil, aires de jeux pour les enfants et adolescents, équipements sportifs, aménagement du port, ….

Elle entend poursuivre ses aménagements et adapter ses infrastructures sportives et culturelles aux nouveaux besoins de la population audengeoise (écoliers, collégiens, familles, séniors).

Audenge est aussi une ville au cœur de la nature, entre le bassin d'Arcachon et la forêt communale. Son territoire est composé à 93% par des zones non constructibles que ce soit des zones agricoles ou naturelles. Les espaces naturels représentent 7600 hectares c'est-à-dire les ¾ de la superficie de la ville de Paris. Parmi ces espaces naturels la forêt représente 5000 hectares soit 60% de la superficie de la ville.

Consciente des enjeux écologiques, notre collectivité s'est engagée dans une démarche de développement durable, en s'appuyant notamment sur son territoire qui fait partie intégrante du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

2. Contexte démographique

Les éléments qui sont présentés dans cette partie reprennent des indicateurs issus de l'INSEE et des bases de données de la ville afin de réaliser une photographie de la démographie de notre territoire.

Au 1er janvier 2023, la population légale INSEE d'Audenge est de 9 136 habitants contre 6 899 habitants au 1er janvier 2016, soit une progression de 32%.

Audenge est une des villes les plus jeunes du territoire du Pays Barval (Bassin d'Arcachon Val de L'Eyre). Elle est aussi la Commune du Bassin d'Arcachon qui dispose du plus grand nombre de logements sociaux avec près de 1 000 personnes logées pour un parc d'environ 500 logements. Cela favorise une diversité sociale des usagers accueillis sur la ville et au sein des services municipaux.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Parmi les tranches d'âges qui concernent le PEdT, nous comptons :

- La tranche d'âge des **10 à 14 ans** avec 285 filles et 299 garçons pour un total de **584 personnes.**
- Celle des **5 à 9 ans** avec 253 filles et 240 garçons pour un total de **493 personnes.**
- Celle des **15 à 19 ans** avec 217 filles et 217 garçons pour un total de **434 personnes.**
- Celle des **0 à 4 ans** avec 210 filles et 217 garçons pour un total de **427 personnes.**
- Celle des **20 à 24 ans** avec 152 femmes et 164 hommes pour un total de **316 personnes.**

Au total et au regard de la population concernée par le projet éducatif qui va de 0 à 25 ans, nous comptons en 2023 : **2254 personnes soit aux alentours de 25% de la population.**

Population par grandes tranches d'âges

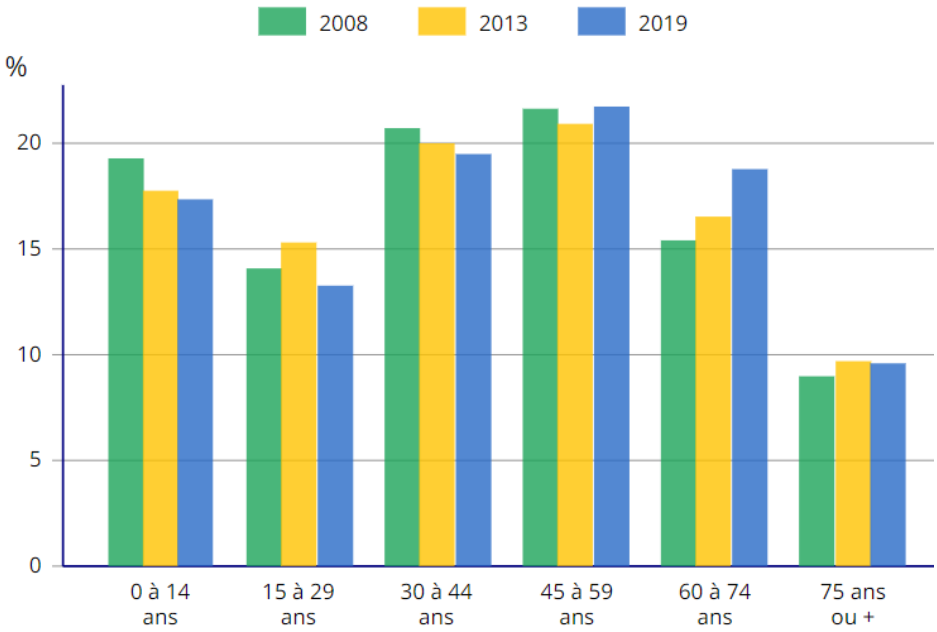

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

La composition des familles

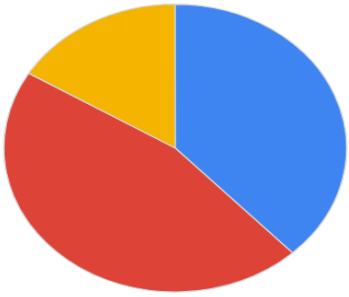

Couples avec enfant(s) | Couples sans enfant | Familles monoparentales

Données 2019	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles monoparentales	430	16,3 %	11,4 %
Couples sans enfant	1 205	45,7 %	47,4 %
Couples avec enfant(s)	1 000	38 %	41,2 %

La compostion des familles et le nombre d'enfant(s) associé(s) :

(Éléments statistique INSEE pour l'année 2020)

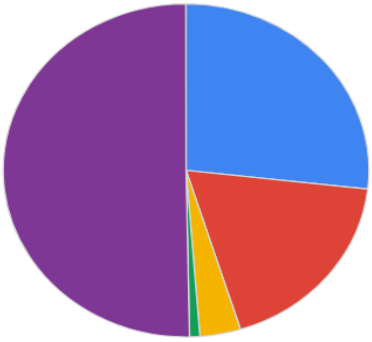

1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants ou plus | Sans enfant

Données 2019	Nombre de familles	Pourcentage de familles	Moyenne des villes
Familles sans enfant	1 325	50,3 %	54,2 %
Familles avec un enfant	705	26,8 %	19,4 %
Familles avec deux enfants	485	18,4 %	19,1 %
Familles avec trois enfants	95	3,6 %	5,8 %
Familles avec quatre enfants ou plus	25	0,9 %	1,5 %

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

En 2023, les familles avec un ou plusieurs enfants sont majoritaires comparativement à celles sans enfant. De plus les familles monoparentales sont représentées de manière significative (16%).

Ces éléments justifient de la part de la commune **des politiques fortes de soutien aux familles avec des amplitudes horaires périscolaires et extrascolaires importantes** (7h00- 19h00), en multipliant les dispositifs.

3. La mobilité des Audengeois pour raisons professionnelles

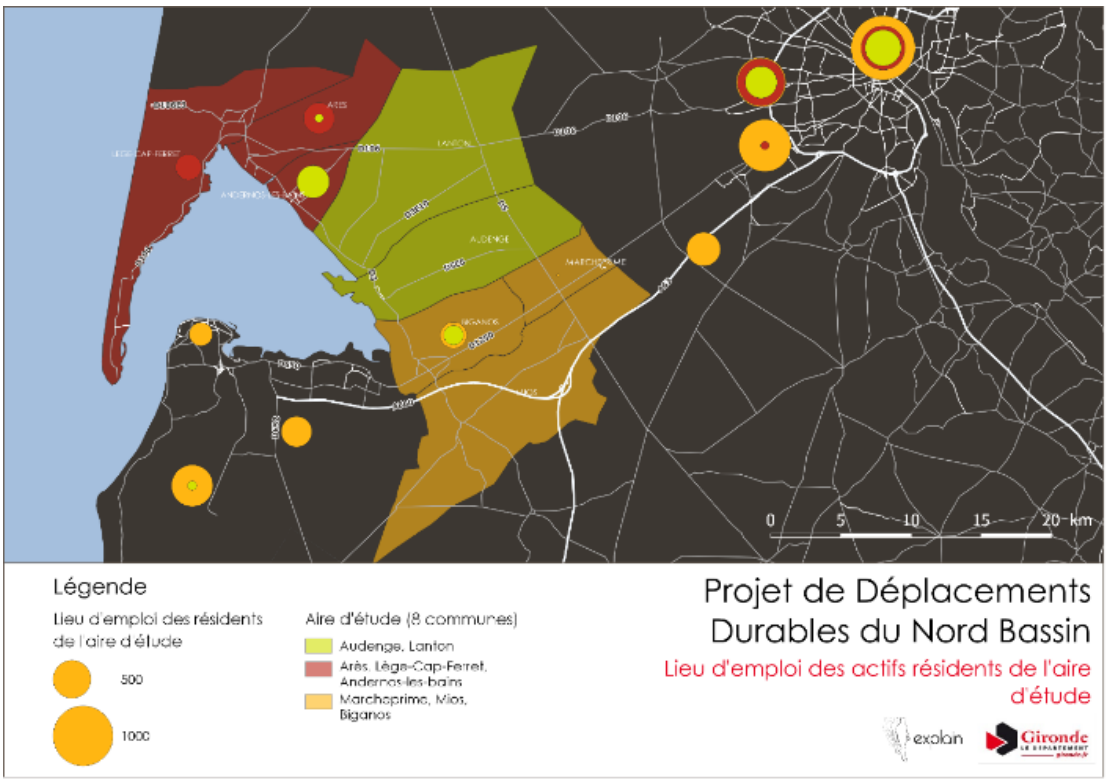

L'étude sur la mobilité réalisée en 2018 par le Conseil Départemental de la Gironde montre qu'une grande majorité des déplacements s'oriente vers la métropole bordelaise et sa périphérie. La mobilité se retrouve également sur la sphère de l'intercommunalité avec les difficultés de fluidité et de circulation.

Ces données montrent que les services périscolaires doivent être accessibles sur une assez large amplitude horaire et ce durant l'ensemble de la semaine. Ces données permettent également d'envisager **une fréquentation soutenue du temps méridien**.

4. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structures d'accueil enfance/jeunesse et établissements scolaires

<u>Les structures petite enfance/enfance/jeunesse :</u>

Dans le domaine de la **petite enfance** (0 à 3 ans), la ville d'Audenge propose aujourd'hui aux familles un Relais Parents Enfants (RPE) et un multi-accueil.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Pour la partie **enfance**, nous comptons des accueils périscolaires (maternel et élémentaire) afin de proposer des solutions d'accompagnement éducatif les matins et les soirs durant l'année scolaire.

Les accueils collectifs sans hébergement (ALSH) fonctionnent les mercredis durant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires pour les 3 à 11 ans.

Durant l'année scolaire la restauration durant le temps méridien favorise l'accueil des enfants sur les sites dédiés.

Pour la partie **jeunesse** (11 à 16 ans), durant l'année scolaire, le studio jeune accueille les jeunes le soir après la sortie des cours et les mercredis après-midis. La structure fonctionne également durant les vacances scolaires.

Les animateurs proposent également une ouverture certains soirs dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Enfin depuis janvier 2023, une association junior « AJA » (l'Association les Jeunes Audengeois), émanation de la participation citoyenne des jeunes fréquentant la structure, s'investit sur le territoire dans l'intérêt du bien vivre ensemble.

Le précédent PEdT élaboré en 2018 couvrait de façon assez complète le champ de la tranche 0 à 11 ans. La palette s'est élargie avec l'apparition en 2021 de la cellule jeunesse (studio jeune et des projets associés comme le CLAS) pour les 11 à 16 ans.

La tranche 16 à 25 ans, ne dispose pas d'un accueil municipal dédié.

- **Cette tranche 16 à 25 ans représente un axe à soutenir et à développer pour les 3 années à venir.**

Les Etablissements scolaires:

En 2023	Ecole maternelle 3/6ans	Ecole primaire 6/11 ans	Collèges
Etablissements scolaires publics	1	1	1
Nombre de classes	10	19	21
Nombre d'élèves par établissement	246	465	613

Effectifs scolaires 2022/2023 par niveau

Effectifs de l'école maternelle : 246 enfants	Effectifs de l'école élémentaire : 465 élèves	Le collège accueille : 613 élèves
▪ Petite section : 85 enfants ▪ Moyenne section : 87 enfants ▪ Grande section : 74 enfants	▪ CP : 106 élèves ▪ CE1 : 103 élèves ▪ CE2 : 80 élèves ▪ CM1 : 98 élèves ▪ CM2 : 78 élèves	▪ 6ième : 137 élèves ▪ 5ième : 152 élèves ▪ 4ième : 167 élèves ▪ 3ième : 157 élèves

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Les établissements scolaires maternel et élémentaire de la Commune d'Audenge accompagnent aujourd'hui les enfants et les jeunes de 3 à 11 ans.

La volonté et l'effort partagés de la ville et de l'Education Nationale, permettent la prise en compte de besoins spécifiques au territoire et d'offrir des conditions de réussite optimales aux élèves, en facilitant les apprentissages.

Sur l'année scolaire 2022-2023, l'école est composée de :

- 19 classes élémentaires pour une moyenne de 24 élèves par classes ;
- 10 classes maternelles pour une moyenne de 25 élèves par classes ;
- A ce jour, les cohortes par niveaux se composent entre 74 et 87 élèves sur les classes de PS, MS, GS, CE2 et CM2.

Nous constatons des cohortes plus conséquentes pour les classes de CP, CE1 et CM1 (environ 100 élèves). Cette répartition, peut varier d'une année à l'autre selon la démographie scolaire.

L'attention portée à la qualité de l'accueil scolaire et périscolaire souligne l'engagement de la collectivité pour faciliter et accompagner les conditions d'enseignement et favoriser l'égalité des chances pour tous les enfants.

Depuis ces 15 dernières années, la ville a investi près de 7 millions d'euros dans les infrastructures municipales dédiées à l'enfance et à la jeunesse.

Poursuivant l'objectif de proposer aux familles une qualité d'accueil et dans l'intérêt d'alléger les effectifs scolaires sur les deux sites actuels, la collectivité a lancé un projet de construction d'un pôle éducatif ou l'ensemble des acteurs de la co-éducation travailleront de concert.

5. Organisation de la semaine éducative des enfants de 3 à 11 ans

Les acteurs éducatifs de la collectivité ont fait le choix de construire la semaine des enfants sur 4 jours d'école. Cette organisation favorise l'engagement collectif et la valorisation d'une logique de continuité éducative sur l'ensemble des temps.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les ***enfants scolarisés en maternel et élémentaire***

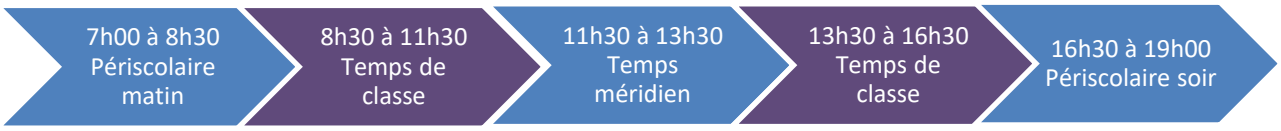

L'accueil du mercredi s'inscrit dans une vision identique, grâce à l'apport des axes éducatifs du plan mercredi.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

L'organisation des mercredis des structures enfance en corrélation avec les objectifs du plan mercredi :

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, il convient de :

- Conclure avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un projet éducatif territorial intégrant l'accueil périscolaire du mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires.
- Organiser au sein du projet éducatif territorial un accueil de loisirs périscolaire dont les activités du mercredi respectent **la charte qualité du Plan mercredi.**

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements ;
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants ;
- L'ancrage du projet dans le territoire ;
- La qualité des activités.

*Les mercredis pour les **enfants de maternelle et les élémentaires***

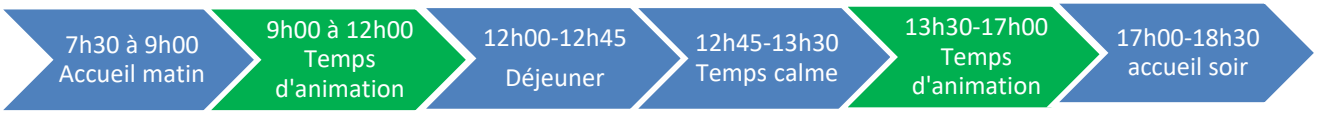

6. Evaluation du Plan Mercredi 2018-2023

La ville d'Audenge, durant la période 2018-2023, a proposé aux familles de les accueillir sur deux, puis trois accueils de loisirs bien distincts :

1. Le centre de loisirs pour les petites sections au pôle petite enfance – 4 rue V.Hamm (depuis avril 2023)
2. Sur l'école maternelle pour les moyens/grands sections – 10 rue des cigales
3. Sur le centre de loisirs élémentaire – 22 rue des fauvettes

Ces accueils fonctionnent tous les mercredis de 07h30 à 18h30. Les repas du midi sont pris sur le PPE pour les plus jeunes et pour les autres tranches d'âges sur le site de restauration de l'école élémentaire.

Sur la collectivité l'ensemble des séquences péri/extrascolaires et toutes leurs articulations avec les temps scolaires s'inscrivent dans le PEdT.
Les temps de vie de l'enfant sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont également structurés et construits autour des enjeux du PEdT et seront les fondamentaux des projets pédagogiques.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Activités mises en œuvre en 2018-2023 répondants aux 4 axes de la charte qualité du plan mercredi :

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA COMPETENCE EDUCATIVE			
ACTIVITE ET PROJETS MIS EN ŒUVRE ENTRE 2018 ET 2022	**INTERVENANTS**	**EFFETS ATTENDUS**	**EFFETS CONSTATÉS ET PERSPECTIVES**
Travail de copilotage de la dimension éducative	• Education Nationale • Pôle enfance et services municipaux en fonction des projets	Partage de constats et travail d'anticipation en direction des actions éducatives. Faire émerger des projets de territoire en direction de la réussite éducative.	En fin de période contractuelle, nous avons développé le travail partenarial avec les équipes enseignantes. L'ensemble de l'équipe éducative est investie lors de temps de régulation à destination des familles pour les enfants qui questionnent le cadre. Nous avons convenu de participer aux équipes éducatives afin de présenter une seule ambition éducative et de partager les enjeux. Pour la prochaine période contractuelle, nous allons nous fixer un objectif de construction autour de la dimension de l'éducation spécialisée. Partage d'informations et de régulation en lien avec la mission sociale du CCAS (CLSPD).
Charte d'utilisation des locaux partagés	• Education Nationale • Pôle enfance	Etre en accord sur l'utilisation des locaux et du matériel pédagogique, écriture de la charte et signature des partenaires, échanges collectifs...	Dans ce domaine nous avons construit une dynamique de contractualisation à travers le travail des délégués de classes qui ont réfléchi au partage des locaux, du matériel sur les différents temps de la continuité éducative. Pour la prochaine période contractuelle nous allons réaliser une charte de partage des locaux et du matériel pour les équipes et les enfants concernant les locaux de l'école maternelle.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Conseils d'école	• Education Nationale • Pôle enfance • Familles	Donner des éléments d'informations aux partenaires, transmis lors des conseils d'école, répondre aux questions des familles apparaissant dans l'ordre du jour.	Nous avons impulsé à des moments précis des espaces de régulation de cet enjeu dans l'intérêt des acteurs de la co-éducation. Ces échanges facilitent le travail en commun. La prise de consciences des intérêts particuliers et collectifs des différents partenaires s'installant au fil du temps.

AXE 2 - INCLUSION ET ACCESSIBILITE DE TOUS LES PUBLICS			
Activité et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	**Intervenants**	**Effets attendus**	**Effets constatés et perspectives**
Inclusion des enfants porteurs de handicaps	• Education Nationale • Pôle enfance • Service municipaux	Lors de l'inscription des enfants (dossier administratif), les familles sont accompagnées pour optimiser l'intégration. Une démarche de suivi des besoins et spécificités sur tous les temps d'accueil est élaborée. Assurer un accueil individualisé prenant en compte le handicap de l'enfant et la vie de la structure. Assurer un retour régulier avec l'équipe éducative.	L'accueil d'enfants porteur de handicap est assez peu fréquent sur notre territoire. Pour l'année 2022, nous avons régulièrement favorisé l'inclusion de deux enfants relevant de ces critères sur la structure Alsh élémentaire. Cette structuration a permis un échange régulier avec les familles et une prise en compte des réalités afin d'optimiser l'accueil. Nous avons favorisé la formation des équipes dans cette direction.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Mixité sociale	• Pôle enfance • CCAS • Partenaires sociaux et Institutionnels.	Accès aux informations via divers outils de communication pour les familles (affichages réguliers sur les sites d'accueils ALSH, site internet, portail famille…)	Les informations sont actualisées régulièrement sur les structures d'accueil et sur le site internet de la ville. Nous favorisons régulièrement cet enjeu avec les partenaires cités dans ce tableau d'analyse à travers nos échanges et temps de travaux formels.

AXE 3 - INSCRIPTION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS			
Activités et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	**Intervenants**	**Effets attendus**	**Effets constatés et perspectives**
Découverte de l'environnement des Alsh et du territoire audengeois.	• Pôle enfance • Services municipaux • Associations communales	Utilisation des espaces et lieux identifiables de la collectivité (espaces naturels, infrastructures sportives, infrastructures culturelles, …)	Sorties et propositions régulières sur le territoire.
Projets culturels et sportifs	• Pôle enfance • Associations municipales • Intervenants sportifs	Mise en place de projets et actions divers en lien avec les partenaires de la collectivité afin de répondre aux enjeux pédagogiques du PEdT.	Ces dimensions s'inscriront et se développeront dans le projet éducatif 2023/2026.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

AXE 4 – DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES EDUCATIVES DE QUALITE			
Activité et projets mis en œuvre entre 2018 et 2022	**Intervenants**	**Effets attendus**	**Effets constatés et perspectives**
Loisirs et découvertes	• Pôle enfance • Services municipaux • Associations communales prestataires extérieurs	Travail autour de programmes d'animation et de thématiques variées sur l'année. Ateliers découverte du monde sur l'alsh maternel. Ateliers citoyenneté et bien vivre ensemble sur l'alsh élémentaire. Définition de la régulation des problématiques entre pairs. Projets passerelles entre ALSH élémentaire et structures jeunes. Création de fresques sur les murs de l'alsh	La dynamique de projets innovants s'installe progressivement. La volonté des équipes d'animation est de proposer des options éducatives ambitieuses. Sur la prochaine période contractuelle nous favoriserons l'implication de partenaires locaux à dimension éducative.
L'enfant acteur de son projet d'animation	Alsh	Les projets de fonctionnement sont définis par les équipes en tenant compte des spécificités d'âges et de rythme des enfants. Les équipes d'animation proposent des programmes d'activités variés où l'enfant fait des choix parmi différentes options	Cette dimension de posture citoyenne proposée aux enfants des alsh s'est construite au fil du temps, installant l'enfant au cœur de ses choix.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

7. La fréquentation durant le temps méridien, périscolaire et extrascolaire

Fréquentation moyenne durant l'année 2022/début 2023 sur le temps méridien :

- En maternelle : 220 enfants en moyenne
- En élémentaire : 420 enfants en moyenne

8. La fréquentation durant les temps périscolaire et extrascolaire

Fréquentation moyenne durant l'année 2022/ début 2023 sur les temps périscolaire et extrascolaire :

- **Sur le pôle maternel :**

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation ALSH maternels 2022/2023	
Juillet 2022	
Moyenne de fréquentation à la journée	35 enfants
Août 2022	
Moyenne de fréquentation à la journée	31 enfants
Vacances de février et avril 2023	
Moyenne de fréquentation à la journée	46 enfants

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation APS et mercredi période scolaire maternels - janvier/juin 2023	
APS matin	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation du matin	38 enfants

APS soir	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation à la soirée	95 enfants

ALSH mercredi	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation à la journée	59 enfants

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation ALSH maternels - été 2023	
Juillet 2023 (données issues des inscriptions reçues au 15/06/2023)	
Moyenne de fréquentation à la journée	49 enfants
Août 2023	
Moyenne de fréquentation à la journée	40 enfants

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

- **Sur le pôle élémentaire :**

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation ALSH élémentaires 2022/2023	
Juillet 2022	
Moyenne de fréquentation à la journée	49 enfants
Aout 2022	
Moyenne de fréquentation à la journée	35 enfants

Vacances février et avril 2023	
Moyenne de fréquentation à la journée	46 enfants

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation APS et mercredi période scolaire élémentaires de janvier à juin 2023	
APS matin	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation du matin	62 enfants

APS soir	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation à la soirée	157

ALSH mercredi	**Effectif moyen enfants**
Moyenne de fréquentation à la soirée	58

Tableaux des effectifs et moyennes de fréquentation ALSH élémentaires été 2023 (au 15 juin 2023)	
Juillet 2023	
Moyenne de fréquentation à la journée	65 enfants
Août 2023	
Moyenne de fréquentation à la journée	54 enfants

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

II. Evaluation du PEdT 2018-2022 et diagnostic des dispositifs éducatifs

1. La démarche de bilan

Afin de nous accompagner dans cette démarche nous avons sollicité l'association d'éducation populaire Les Francas. Cette démarche s'est déclinée de janvier à juin 2023.

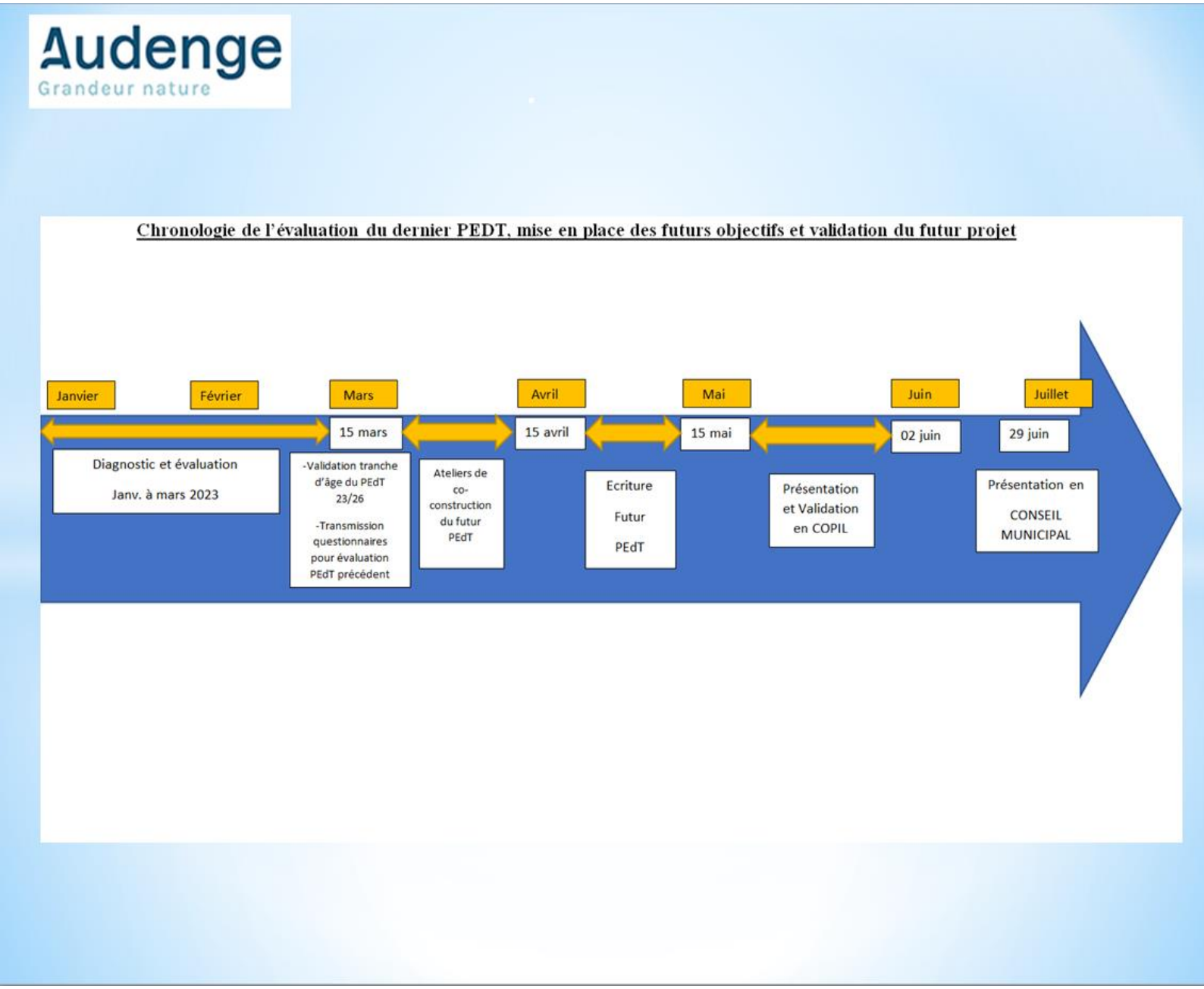

La ville d'Audenge a mené une évaluation à la fois du PEdT actuel et des dispositifs éducatifs structurant la vie des enfants et des jeunes. Elle lui permet de compléter les éléments de connaissance de son territoire.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

La méthode d'évaluation s'est notamment appuyée sur des questionnaires à large diffusion et des entretiens à destination des partenaires éducatifs :

- Auprès d'enfants d'âge élémentaire : Plus de 60 retours sur les temps périscolaires et extrascolaires (chez les CE2, CM1 et CM2).
- Auprès des jeunes collégiens : Plus de 50 retours de jeunes (de la 6ème à la 3ème).
- Auprès des parents et des familles : retours de 492 questionnaires renseignés.
- Auprès des agents municipaux et des différents acteurs de la coéducation : plus de 50 retours.

2. Rapport d'évaluation du PEdT 2018-2022

La Ville a choisi d'inscrire sa politique éducative dans le cadre d'un PEdT pour la période 2018-2022. Le plan initial a été prolongé de deux années en accord avec les partenaires institutionnels de la Ville, l'Education Nationale et la CAF de la Gironde.

La crise sanitaire a impacté sa mise en œuvre. Toutefois on peut admettre qu'en dépit de ces contraintes, les objectifs fondamentaux ont été préservés.

a) Conditions de l'enquête

L'enquête d'évaluation a été conduite de février à avril 2023 selon le cadrage suivant :

- Constitution d'un groupe de co-pilotage qui a validé la démarche d'évaluation des enjeux du présent PEdT.
- Une phase d'entretiens avec les principaux responsables des structures en lien avec la vie éducative et des responsables de structures scolaires.
- Une phase d'évaluation en direction des animateurs des structures enfance, jeunesse.
- Une phase d'enquête de terrain à destination des élèves de l'école élémentaire (CE2, CM1 et CM2) et portée par les Conseillers Municipaux Enfants.
- Une phase d'entretiens en direction des collégiens, proposée aux élèves par l'intermédiaire des animateurs du Studio Jeune.
- Enfin, un questionnaire a été diffusé en ligne aux parents des enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires et le collège de la ville.

b) Liste des personnes consultées

- Les élus de la ville d'Audenge **:** Elu en charge de l'enfance et de la jeunesse, Elue en charge de la petite enfance, Elue en charge de la Solidarité et du CCAS.
- Pour les agents de la collectivité d'Audenge **:** Responsable multi accueil, Responsable RPE, Directrice ALSH maternel, Directrice ALSH Elémentaire
- Responsable du studio jeune/pôle jeunesse, Directrice du CCAS, Responsable service éducation, portail famille, Atsem(s).
- Pour l'éducation Nationale **:** Principale du collège d'Audenge, Directeur école élémentaire, Directrice école maternelle.
- Les parents d'élèves des deux associations (NVI et FCPE) et leurs représentants.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

c) Le bornage du champ d'action pour 2023/2026 :

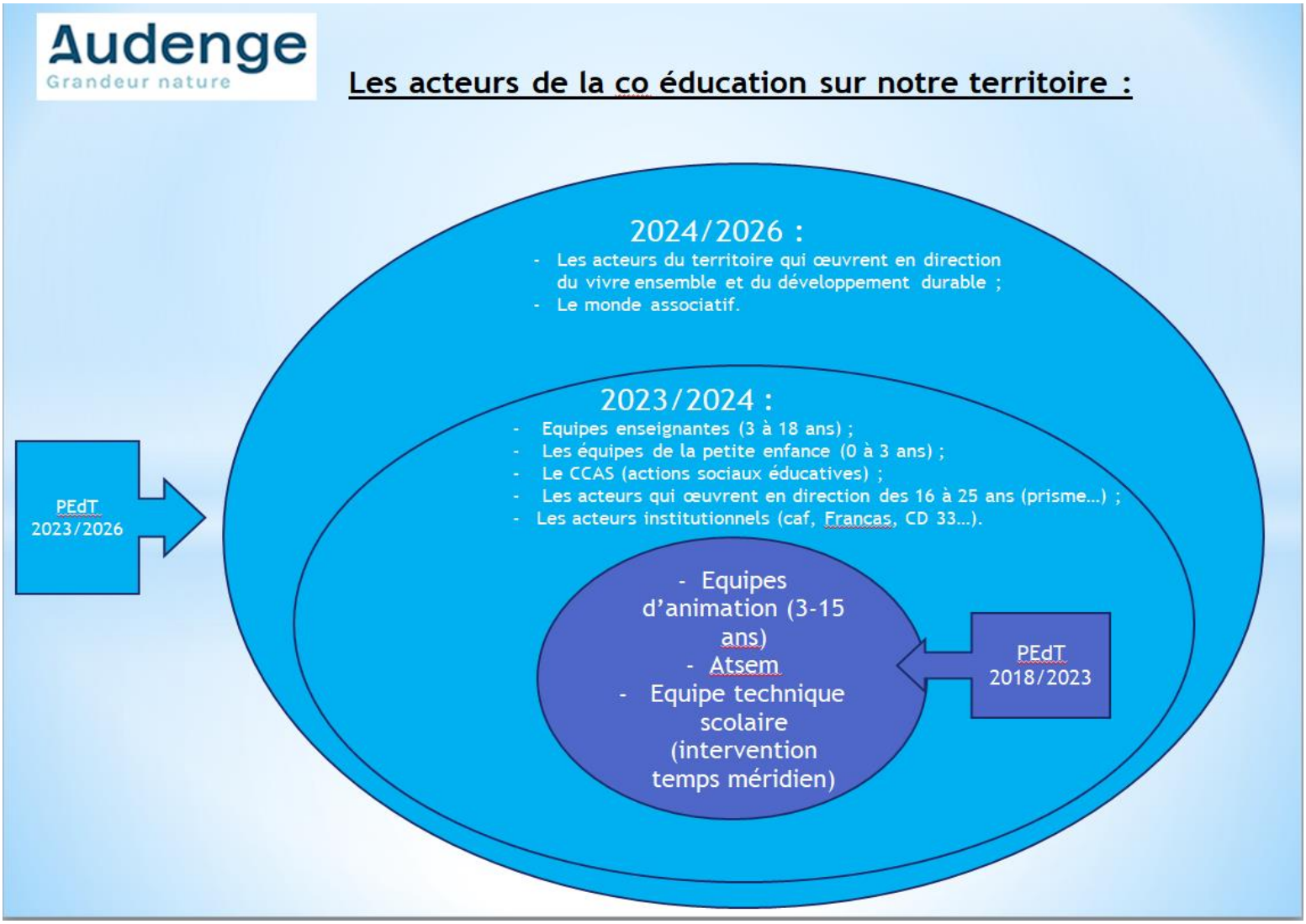

Le PEdT pour la période 2018/2022 s'était construit sur une tranche d'âge de 3 à 11 ans. Au fil des années d'autres professionnels ont progressivement rejoint l'équipe éducative comme les Atsem. La tranche d'âge du public pris en compte s'est élargie avec la création de la structure jeune (Studio Jeune pour les 11 à 16 ans).

Le bilan que nous réalisons aujourd'hui nous permet de valoriser le fait que nous associons de manière de plus en plus collaborative d'autres acteurs comme les enseignants des différentes écoles et du collège.

Le CCAS est et sera une structure avec qui nous allons collaborer de manière constante et progressive notamment en direction de la **réussite éducative**.

Le travail à dimension sociale porté par la structure en direction des familles et des jeunes s'inscrit dans une ambition commune d'accompagnement de la parentalité et régule les situations les plus complexes.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

L'un des objectifs majeurs de l'engagement contractuel futur sera de construire le champ du possible **en direction des tranches d'âge des 0 à 3 ans et des 16 à 25 ans** en lien avec les structures de la petite enfance et l'association Prisme.

Nous aurons également l'ambition de **favoriser la participation du monde associatif** ainsi que les structures qui accueillent des enfants et des familles comme la médiathèque et la ludothèque.

Le PEdT pour la période 2023/2026 aura donc un champ d'action élargi, sur la tranche d'âge de 0 à 25 ans.

d) L'intérêt des parents, des familles et des acteurs de la co-éducation en direction de la dimension éducative.

Au regard des résultats de l'enquête (voir document en annexe), il apparait que les acteurs de la coéducation souhaitent être informés et associés à l'actualité éducative. Pour les professionnels, cette volonté de bénéficier de cette information est également très présente.

Nous allons débuter un travail de valorisation et de diffusion de cette information à tous et à chacun et une récurrence de transmission du travail éducatif.

L'analyse nous amène à faire deux constats :

- Les parents et les familles dans leur grande majorité expriment un faible intérêt quant aux valeurs d'engagements pédagogiques que les structures favorisent.
- A contrario, ces derniers souhaitent avoir une bonne connaissance des programmes d'activités proposés au quotidien.

Ce PEdT ambitionne d'**améliorer la transmission des objectifs pédagogiques.**

Notre objectif étant de poursuivre la construction de la continuité éducative et d'associer l'ensemble des acteurs co- éducatifs autour des axes pédagogiques. Cette logique de partage devra se retrouver au travers de la proposition d'axes pédagogiques forts, formulés au travers des projets d'animation.

Les centres d'intérêts éducatifs correspondent à des valeurs nécessaires au développement des jeunes du territoire favorisant l'intégration des enfants et des jeunes aux enjeux sociétaux.

Les acteurs éducatifs ont naturellement pris en compte ces centres d'intérêts afin de les soutenir et les enrichir au cœur de leur projet pédagogique. A ce titre les familles, lors de l'enquête, ont indiqué que **la recherche d'autonomie chez l'enfant et le jeune** constitue une valeur nécessaire sur l'ensemble de la tranche d'âge 3 à 15 ans. Cette notion est actuellement un objectif des projets pédagogiques et pourra se décliner au sein de la continuité éducative.

L'ensemble des objectifs du **bien vivre ensemble** est également un engagement pédagogique que les familles souhaitent voir se profiler.

Enfin nous avons relevé que dans une grande majorité les enjeux pédagogiques qui favorisent l'accès aux logiques **d'inclusion** intéressent les parents et les familles. Ces derniers attendent que nous soyons force de proposition dans ce domaine afin de préparer

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

leurs enfants aux enjeux du futurs (accès et maitrise du numérique, favoriser le bien vivre ensemble à travers des expériences nouvelles…).

La synthèse des questionnaires nous a permis de construire également une photographie des champs d'activités qui sont aujourd'hui soutenus sur le territoire et ceux que nous pourrions favoriser demain.

Il en ressort trois centres d'intérêt : **Le sport ; La culture ; L'environnement.**

Le premier objet, la dimension sportive est aujourd'hui proposée par le monde associatif et revient sur le milieu scolaire par l'intermédiaire des enseignants. Les services périscolaires et extrascolaires ne se saisissent que très ponctuellement de cette option éducative.

Le même constat peut être fait dans le domaine culturel. Les univers scolaire et périscolaire utilisent ce champ pour agrémenter les engagements du quotidien. Les différents échanges avec les acteurs de la co-éducation permettent d'envisager son intégration au sein des axes éducatifs du projet territorial à travers le théâtre, la musique, les arts visuels, la découverte des cultures du monde.

Le vivre ensemble est un des enjeux qui s'inscrit dans la dynamique éducative des structures d'accompagnement scolaire et périscolaire de notre territoire.

Afin d'évaluer cette notion nous avons souhaité soumettre à questionnement la dimension du climat scolaire. Ce dernier se définit d'après le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports comme : « *le reflet du jugement des parents, des élèves et des éducateurs concernant leur expérience de vie et du travail au sein de l'école, sans pour autant résulter d'une simple perception individuelle. Il renvoie donc à la qualité de vie en lien avec la continuité éducative.* »

Nous observons que dans une grande majorité et sur l'ensemble du champ étudié, le climat scolaire semble apaisé et relativement propice au bien vivre ensemble.

Ce constat objectivé nuance certaines perceptions du quotidien. Certaines situations concernant des enfants en souffrance éducative ont mobilisé les équipes enseignantes et de l'animation.

La collectivité a débuté un travail collaboratif qui nous permet de réguler avec les familles les difficultés récurrentes (cas de potentiels harcèlements, violences entre pairs, confrontation au cadre…).

La notion de coéducation est un des enjeux majeur du pilotage de l'éducation des enfants et des jeunes.

Nous pouvons la définir de la manière suivante : « *c'est la relation qui associe les acteurs à dimension éducative du monde de la jeunesse et qui œuvre en parallèle tout au long du développement de l'enfant à travers des engagements partagés.* »

Lors de notre travail d'enquête à destination des acteurs du champ éducatif nous avons pu constater une opinion favorable de la coéducation portée aujourd'hui sur notre territoire. Les acteurs collaborent, travaillent en confiance et assurent la qualité de la continuité éducative.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Pour cela il leur semble nécessaire de favoriser des temps de partage et de travaux collectifs. Nous pourrons ainsi valider les engagements communs et permettre aux professionnels de prendre de l'envergure. Nous pourrons également favoriser des temps de formation relatifs aux axes éducatifs inscrit au plan d'actions de ce PEdT.

La synthèse de l'ensemble des travaux nous a amené à proposer de nous orienter vers le développement et le soutien des axes éducatifs suivants :

III. Présentation du plan d'actions associé pour la période 2023/2026

En préambule de la présentation de cette partie, il est nécessaire de préciser que chaque ambition du plan d'action fera l'objet d'une **fiche action spécifique.**

Continuité du Plan Mercredi : la collectivité s'engage dans la continuité du Plan Mercredi sur la période 2023-2023

Axe 1 : Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants :

Dans ce domaine nous pouvons référencer aujourd'hui sur notre territoire :

- Liens et accompagnements en direction des parents à travers le multi accueil, les services municipaux, par les acteurs de l'éducation nationale, les associations, accompagnement à la scolarité CLAS, aide aux devoirs)… ;
- Conférences et débats en direction des enjeux de la parentalité ;
- Travail sur la réussite éducative entre les équipes enfance/jeunesse et les acteurs de l'éducation nationale ;
- En développement : sage-femme, accompagnement durant la période de grossesse ;
- PMI ;
- Relais petite enfance ;
- Ludothèque ;
- Médiathèque ;
- RASED ;
- Maison des adolescents de la Gironde ;
- Projet porté par le studio jeune pour appréhender chez les filles l'entrée dans le monde de l'adolescence en lien avec leur mère.

<u>Le champ d'actions que nous pourrons favoriser :</u>

➢ **<u>Instaurer un lieu ressource à la parentalité :</u>**

- Développement d'un espace « lieu ressources des parents et des familles » ;

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

- Développement et soutien de temps spécifiques pour l'échange et l'écoute, et de sensibilisation sur l'éducation et les enjeux actuels (place du parent, numérique, harcèlement et violences…) ;
- Travaux de soutien à la parentalité dès la petite enfance ;
- Accompagnement de futures mamans pendant la grossesse ;
- Inscrire les parents dans l'accompagnement à la scolarité et à la réussite éducative.

➢ **Développer des temps de formation et de liaisons partenariales en direction des acteurs de la coéducation municipale :**

- Création de temps entre professionnels pour favoriser les options en direction de la parentalité.

➢ **Développer le tissu partenarial en direction de la parentalité avec les acteurs institutionnels :**

- Créer un lien avec la maison des adolescents de la Gironde (actions communes, création d'événementiels, de projets communs…).
- Favoriser l'accès aux structures d'accompagnement éducatif, psychologiques, de soins…

Axe 2 : favoriser le travail collectif des acteurs éducatifs :

Dans ce domaine nous pouvons référencer aujourd'hui sur notre territoire :

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) porté par le CCAS (3 rdv annuels) associant l'ensemble des acteurs s'impliquant auprès des 0 à 25 ans ;
- Travail de passerelles et de continuité éducative entre les structures de la petite enfance jusqu'au collège ;
- Travail au niveau scolaire entre les différents acteurs de la vie citoyenne (délégués de classe et CME). Association des acteurs éducatifs afin de porter les enjeux collaboratifs et éducatifs ;
- Projet transversaux culture de fresque Alsh entre le studio jeune et l'Alsh élémentaire ;
- Formation des acteurs de la co-éducation par les Francas de la Gironde ;
- Formations individuelles et collectives des équipes d'animation ;
- Formations aux premiers secours ;
- Bilans de pratiques et expériences avec des psychologues ;
- Intervention sophrologue pour les équipes d'animation, les atsem(s) et les équipes techniques de restauration ;
- Création d'un groupe de copilotage avec les acteurs (enseignants du collège, infirmière scolaire, animateurs studio jeune…) de la vie éducative des 11 à 16 ans en direction du CLAS ;
- Début d'un travail partenarial entre le studio jeune et l'association Prisme ;
- Travail collaboratif entre les structures enfance/jeunesse et le CCAS en direction de la réussite éducative ;

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

- Projet solidaire entre les conseillers enfants et le conseil des sages ;
- Construction projet solidaire Téléthon entre les différents acteurs de la vie citoyenne (CME, junior association, conseil des sages, associations de la ville …) ;
- Travail sur les événements à dimension municipale (carnaval, chasse aux œufs, fêtes de fin d'année, cérémonies…).
- Projets en lien avec les associations de la ville ou les partenaires institutionnels (sport, ludothèque, domaine de Certes, office du tourisme…)

Le champ d'actions que nous pourrons favoriser :

- **Création d'un collectif de professionnels pour développer les actions en direction des 16 à 25 ans :**
  - Travail collaboratif entre les acteurs de la jeunesse en direction d'un projet 16-25 ans.
- **Poursuivre et renforcer les liaisons entre les structures éducatives (projets sportif cm2/6ème, projet entre le multi accueil et la cellule des plus jeunes maternels de l'Alsh…)**
- **Création d'un collectif de politiques éducatives spécifique à dimension sportive, culturelle et associer les différentes structures éducatives du territoire :**
  - Travail sur la création d'un projet favorisant la participation des associations sportives à l'intérieur d'un projet école multi sport, culturelle.
- **Favoriser le travail partenarial entre les acteurs du 0 à 25 ans (1 à 2 fois/ans) :**
  - Formation, travaux commun, réflexion sur les axes éducatifs.
  - Création d'un événementiel commun entre les différents acteurs des 0 à 25 ans (fête de la jeunesse).
  - Création d'un temps commun des structures de 0 à 25 ans pour travail collectif une à deux fois par an (formation, travaux commun, synthèse…).
- **Formation des acteurs de la coéducation :**
  - Individuelles sur des thématiques spécifiques.
  - Collectives sur les enjeux éducatifs, pédagogiques, sur les sécurités physiques morales et affectives.
  - Poursuivre le travail de formation des équipes d'animation.

Axe 3 : Développer et favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes :

Dans ce domaine nous pouvons référencer aujourd'hui sur notre territoire :

- Accompagnement à la scolarité CLAS pour les collégiens, aide aux devoirs pour les élémentaires ;
- Travail sur les cellules des jeunes citoyens CME et Junior association (AJA) ;

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

- Accompagnement des situations de fragilités familiales par le CCAS en lien avec l'enfance jeunesse et l'éducation nationale au quotidien ;
- Travail de suivi des jeunes par la dynamique sportive (UNSS) en complémentarité du milieu scolaire au collège ;
- Accompagnement des logiques éducatives entre les enseignants, le directeur de l'école élémentaire et l'équipe enfance. Construction d'un outil commun pour gérer les situations de harcèlement. Réception des parents de manière collective pour évoquer les situations complexes, tout en favorisant la continuité éducative ;
- Création de contrats d'accompagnement éducatif en direction des enfants présentant des carences dans ce domaine. Suivi assuré par l'ensemble des équipes éducatives ;
- Favoriser sur les structures les outils de gestion des conflits et du vivre ensemble (accords toltèque, médiation vivre ensemble par les enfants…).

<u>Le champ d'actions que nous pourrons favoriser :</u>

- **Utiliser le sport comme un outil de réussite éducative** à travers les valeurs qu'il véhicule (école multi sport, animations sportives périscolaires et extrascolaires en lien avec les associations du territoire, création d'un service des sports…) **;**
  - Création d'une cellule sport sur les temps péri et extrascolaire ;

  Favoriser la création d'un calendrier annuel de propositions collectives (soirées thématiques, intervention de professionnels de l'éducation, création de semaine à thème …).
  - Favoriser des espaces temps de découverte (culture locale, culture urbaine, culture du monde…), de réflexion (le numérique dans la vie des enfants), de référence éducative (colloque autours d'enjeux de la parentalité), d'orientation professionnelle (forum des métiers, réseau petits boulots pour les jeunes…)

- **Favoriser des interventions de personnels spécialisés dans l'univers éducatif (éducateurs spécialisés, psychologue, « coachs familiaux. »**
  - Interventions d'éducateurs et de partenaires du monde de la culture de l'animation populaire pour intervention sur temps péri et extra scolaires ;
  - Travail sur l'implication d'acteurs référencés dans l'univers de l'éducatif spécialisé. Création d'ateliers spécifiques qui favorisent le bien vivre ensemble, la parentalité,… ;

- **Favoriser et construire un travail sur les enjeux de l'orientation professionnelle et la connaissance des univers**
  - Favoriser le travail d'orientation et de projet professionnel

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Axe 4 : Développer, soutenir et favoriser les enjeux du développement durable : droits, environnement, accès aux nouvelles technologies, égalité homme/femme…

Dans ce domaine nous pouvons référencer aujourd'hui sur notre territoire :

- Accès numérique, multimédias à la médiathèque, accompagnement numérique au sein de la structure EVS Prisme ;
- Développement d'actions citoyennes à travers le CME et la Junior Association (solidarité, environnement, vivre ensemble…) ;
- Actions numériques au sein de l'école élémentaire, du collège ;
- Action autonomie et mobilité avec la pratique du vélo à l'école primaire, apprentissage de la natation ;
- Projet autour de la nature au sein de l'école maternelle ;
- Projet ambassadeur des gestes éco responsables avec les enfants au sein des structures scolaires, péri et extrascolaires ;
- Projet tri sélectif en lien avec la restauration scolaire, valorisation des déchets… en lien avec la COBAN ;
- Projet d'épicerie solidaire et friperie solidaire portés par le CCAS ;
- Projet structures avec le domaine de Certes ;
- Projet avec la LPO ;
- Installation projet éco mégots mai 2023 avec le studio jeune ;
- Installation d'un espace vivre ensemble au sein de l'école élémentaire porté par les conseillers enfants ;
- Restructuration de la bibliothèque de l'école afin d'utiliser l'outil de manière pertinente tout au long de la journée de l'enfant ;
- Action de sensibilisation aux droits et devoirs des délégués et des conseillers par l'UNICEF.

Le champ d'actions que nous pourrons favoriser :

- Développer les actions solidaires en lien avec les structures éducatives ;
- Développer des actions autour de la santé et de la prévention dans le domaine alimentaire ;
- Développer des actions favorisant l'égalité garçon/fille, travail sur les espaces non « genrés » ;
- Développer les actions en direction de l'environnement, le respect du contexte environnemental local ;
- Travail sur les droits et devoirs des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'inclusion des publics à dimension de handicap
- Développer les actions de sensibilisation aux enjeux du développement durable de manière ludique ;
- Travail sur les espaces « non genrés » ;
- Favoriser des actions avec le tissu environnemental local : foret, littoral, Etang de Mesples ;
- Développer les aires marines éducatives

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

IV. Le suivi opérationnel

Le PEdT de la ville d'Audenge fera l'objet d'une animation transversale.

La volonté est de favoriser les complémentarités, de rechercher des synergies dans les actions déployées, et de pouvoir les évaluer sur le territoire.

Des réunions regroupant les pilotes en charge des projets contractuels se tiennent régulièrement, ce qui permet de porter un regard régulier sur l'avancée de chaque grand contrat mais également de croiser les retours.

Dans ce cadre, le pilotage du PEdT 2023-2026 s'inscrit toujours dans cette transversalité et cette synergie des projets partenariaux.

1. La coordination politique et administrative du PEdT

Durant cette mandature, le Maire, l'adjoint au Maire en charge de l'enfance, la jeunesse et l'éducation, l'Elu en charge de la petite enfance sont les référents en charge du PEdT. Ils conduisent le projet de façon transversale et sont accompagnés d'un comité de pilotage.

La coordination administrative du PEdT est assurée par le responsable du service enfance/jeunesse. Cette organisation permet d'installer de la cohérence et de la fluidité dans la mise en place du PEdT en lien avec les différents partenaires et durant les différents temps de loisirs éducatifs de l'enfant.

De plus, le coordonnateur PEdT, est également en lien avec les acteurs de la Convention Territoriale Globale (CTG), contractée par les Communes de la COBAN et la CAF, au titre des actions transversales. A ce titre, il accompagne la mise en place de certaines fiches actions, en particulier le suivi des projets de la politique enfance-jeunesse qui ont un lien direct avec les objectifs du PEdT de la ville d'Audenge.

2. Le comité de pilotage du PEdT

Le comité de pilotage est composé d'élus municipaux en charge du suivi des politiques publiques intervenant dans le champ éducatif :

Sous la présidence de Madame le Maire d'Audenge

- L'Adjoint au Maire délégué à l'éducation, l'enfance et la jeunesse
- L'Adjointe au Maire délégué à la petite enfance
- L'Adjointe au Maire déléguée au CCAS et à la solidarité

Y siègent également, les principaux partenaires éducatifs du territoire:

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription du Bassin d'Arcachon Nord
- Mme la Principale du collège d'Audenge
- Les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.
- Enfin, sont associés au comité de pilotage, des représentants des services municipaux:
    - Direction Générale des Services, les responsables des services enfance/jeunesse, éducation, le pôle petite enfance.
    - Le coordonnateur du PEdT

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge
Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213300197-20230629-DL2023EJ06004-DE

Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an. C'est une instance décisionnelle qui garantit le respect des axes stratégiques du PEdT et détermine les chantiers pour l'année en cours. Le comité de pilotage sera également chargé d'effectuer des points d'étapes dans le cadre de l'évaluation au fil de l'eau du PEdT via les remontées des acteurs, des partenaires mais aussi via les retours du comité technique.

3. Le comité technique

Le comité technique réunit les techniciens des différents Pôles et services municipaux, une fois par trimestre.

Les référents sont identifiés au sein de toutes les organisations municipales portant la mise en œuvre d'actions au titre du PEdT. Ils sont chargés d'assurer la cohérence entre les actions, les projets à vocation éducative de leurs services, de leurs pôles et la coordination du PEdT. Ce sont de rouages essentiels pour la mise en place opérationnelle ainsi que pour le suivi régulier d'évaluation des initiatives territoriales et de l'action des services.

4. L'évaluation

L'évaluation du PEdT est conduite au fil de l'eau, avec le recours éventuel à un accompagnement externe. Des critères et indicateurs pour chaque action permettront d"évaluer le respect des axes stratégiques et des objectifs généraux ainsi que du SOCLE du PEdT (autour des dimensions de continuité, de coéducation et d'éducation bienveillante).

Le comité technique est en charge de définir et de suivre les outils d'évaluation en continu ; le comité de pilotage en prend connaissance et les utilise pour mesurer les différentes étapes du projet entre 2023 et 2026, de manière à effectuer les réajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Une évaluation de chaque action sera également demandée aux responsables de structure sur les axes et le socle du PEdT.

Enfin, l'évaluation du PEdT se nourrit également de l'évaluation des autres grands contrats et dispositifs à l'œuvre sur le territoire.

Dans une volonté de toujours faire émerger du territoire les besoins éducatifs et de favoriser la cohésion des différents acteurs, une rencontre annuelle de type séminaire sera proposée, dans le même esprit que celui qui a permis la déclinaison des objectifs généraux du PEdT.

Mairie d'Audenge
24 allées Ernest de Boissière
33980 Audenge

Tél. 05 56 03 81 50
courrier@mairie-audenge.fr
ville-audenge.fr